



A remplir et à transmettre : service urbanisme de la ville de Crest ou urbanisme@mairie-crest.fr

Je soussigné(e)

Né(e) le à

Demeurant au

Téléphone

Numéro SIRET (Si concerné)

Demande un branchement d'eau sur la conduite publique pour alimenter ma propriété située au :

.....

Référence(s) cadastrale(s) parcelle(s) : (Joindre un plan de situation)

Relatif aux travaux indiqués ci-dessous (cocher la case concernée et préciser la référence) :

Permis de Construire n° Déclaration préalable n°

Autres.....

Objet de la demande (nouveau compteur ou remplacement compteur existant, nombre de logements ou de bureaux à raccorder, dans nouveau ou ancien bâtiment ou immeuble, etc.....) :

.....

1- La commune de Crest transmet la demande de branchement à SUEZ Eau France chargée du service d'assainissement. Si un branchement public est nécessaire, SUEZ Eau France adressera un devis au demandeur qui réglera le montant des travaux sur facture après réalisation du branchement.

2- Conformément à l'article L1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le raccordement à l'assainissement collectif est instituée par la Commune de Crest et pourra être appliquée en fonction de la demande. Le montant de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est fixé par délibération du 13 juillet 2022.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous confirmons que vos données ne seront pas exploitées à des fins commerciales ou transmises à un tiers. En application de la loi du 6 janvier 1978 (Informatique et Liberté), vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations et messages vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse suivante : Mairie de Crest, Service Urbanisme, Place du Docteur Maurice Rozier 26400 CREST ou par courriel sur rgpd@mairie-crest.fr

Fait à le

Signature du demandeur

PARTIE RÉSERVÉE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS (ne rien écrire)

Avis du service Urbanisme :

Avis des Services Techniques :

.....

Visa de la Conseillère municipale
Déléguée à l'Urbanisme pour l'eau et
l'assainissement collectif et non collectif
Mailys BOURLIER